



Loterie 50/50

Loterie 50/50 du Fonds d'études du Drakkar de Baie-Comeau est maintenant disponible en ligne, partout au Québec!

Que vous encouragiez votre équipe favorite des gradins ou dans le confort de votre foyer, vous pouvez vous procurer vos billets en quelques clics à même votre téléphone mobile, tablette ou ordinateur, à tous les matchs du Drakkar à domicile! Les règles sont simples : vous pouvez jouer de partout, n'importe quand, en autant que vous soyez âgé de 18 ans ou plus et localisé dans la province de Québec au moment de votre achat.

Un tirage aura lieu au cours de la 3^e période pour déterminer le numéro gagnant, qui sera annoncé sur le tableau indicateur avant la fin de la partie, en plus d'être affiché sur notre site web le jour ouvrable suivant.

Le gagnant de chaque tirage empoche 50 % de la cagnotte, tandis que l'autre moitié soutiendra une cause essentielle pour le Drakkar, soit le Fonds d'études des joueurs du Drakkar de Baie-Comeau.

Comment participer

En personne :

- Les jours de match à domicile, achetez vos billets de Loto-Drakkar 50-50 à votre vendeur/vendeuse favori(e). Vous recevrez un billet imprimé indiquant vos numéros.

En ligne :

- En tout temps, achetez vos billets en ligne en quelques clics avec votre téléphone mobile, tablette ou ordinateur. Recevez vos numéros par courriel. Une façon sécuritaire de ne jamais égarer son billet !

Les participants doivent être âgés de 18 ans et plus. Au moment de votre achat, vous devez être localisé dans la province de Québec.

Jouez responsablement.

Si vous êtes préoccupé par vos habitudes de jeu ou par celles d'un proche, communiquez avec [Jeu : aide et référence](#), un service bilingue, gratuit et confidentiel, disponible 24/7, partout au Québec.

Accessible par téléphone au 1 800 461-0140 ou par clavardage au aidejeu.ca

RÈGLES DE PARTICIPATION ET INFORMATIONS PERTINENTES

L'emploi du genre masculin a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture

AUX LOTERIES DU FONDS D'ÉTUDES DU DRAKKAR DE BAIE-COMEAU

(LICENCE RACJ # 189)

ADMISSIBILITÉ :

La participation est réservée exclusivement aux personnes âgées de 18 ans et plus, physiquement localisées (géolocalisation) dans la province de Québec lors de l'achat de billets.

Les individus suivants ne sont pas admissibles pour participer aux tirages : les employés du Fonds d'études, les personnes assignées au tirage, les employés de l'entreprise fournissant la technologie de tirage, et toutes personnes avec qui ces derniers habitent, ainsi que la famille immédiate de ces personnes.

COMMENT PARTICIPER :

Les billets seront vendus sur place lors des matchs à domicile du Drakkar de Baie-Comeau (ci-après appelé « Drakkar ») ainsi que par l'entremise d'une plateforme en ligne administrée par des employés du Drakkar.

Les participants qui achètent en personne lors des matchs du Drakkar recevront leur billet imprimé indiquant leurs numéros associés aux billets achetés. Lorsqu'ils se procurent des billets via la plateforme en ligne, les acheteurs reçoivent un talon numérisé par courriel énumérant les numéros associés au forfait acheté.

Tous les numéros de billets individuels correspondant à l'achat sont collectés simultanément pour le tirage au sort électronique du numéro gagnant par un générateur de nombres aléatoire.

Chaque participant devra fournir ses coordonnées pour acheter des billets en ligne et être éligible au tirage.

TIRAGE ET COMMUNICATION AVEC LE GAGNANT :

La date et l'heure du tirage du billet gagnant pour chaque tirage seront communiquées sur le site web du Drakkar et seront imprimées sur le billet du participant.

Le numéro gagnant et le prix du gagnant seront annoncés sur le site web du Drakkar à la suite du tirage. Le numéro gagnant sera également annoncé sur le tableau indicateur du Centre Henry-Leonard lors de la 3^e période du match du Drakkar.

Dans l'éventualité où le numéro annoncé (affiché) et le numéro gagnant officiel ne sont pas identiques, ce dernier doit prévaloir.

La personne détenant le billet gagnant doit réclamer son prix en contactant le bureau administratif du Drakkar par téléphone ou par courriel, en transmettant son courriel d'achat (ou en présentant son billet imprimé) et sa preuve d'identité, ou en personne. Le détenteur du billet gagnant aura quatorze (14) jours à compter du moment de l'annonce pour réclamer le prix. Afin de faciliter l'octroi du prix au gagnant, le Drakkar utilisera également les coordonnées fournies par l'acheteur du billet pour communiquer avec celui-ci pendant la période de réclamation.

RÈGLES DE PARTICIPATION AUX LOTERIES FOND D'ÉTUDES DU DRAKKAR DE BAIE-COMEAU

Dans l'éventualité où la personne dont le billet sera sélectionné n'aurait pas réclamé son prix dans le délai de quatorze (14) jours, le montant du prix sera remis au Fond d'études du Drakkar de Baie-Comeau tel qu'approuvé par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ).

La personne gagnante devra remplir un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité avant de prendre possession de son prix.

Le montant du prix à gagner (prix au gagnant) représente 50 % de la cagnotte annoncée (gros lot). Dans l'éventualité où le montant annoncé (affiché) et le montant de la cagnotte ne sont pas identiques, ce dernier doit prévaloir.

Le prix sera remis via virement Interac en dollars canadiens dans les 60 jours ouvrables suivant le tirage. Dans certains cas, les prix de tirage peuvent être payés par chèque.

Seul le détenteur du billet gagnant peut réclamer le prix. Le prix du gagnant n'est pas transférable et doit être accepté tel quel sans substitution.

Le Fond d'études du Drakkar de Baie-Comeau n'assume aucune responsabilité par rapport à toute autre personne qui déclare détenir un intérêt ou un droit de recevoir le prix au complet ou une partie du prix associé au billet gagnant.

Les chances de gagner dépendent du nombre total de billets vendus.

Les billets sont sujets à vérification par les organisateurs du tirage. Tout billet frauduleux sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à un prix. Le billet de tirage sera nul s'il y a une preuve que le billet a été volé, non émis, inadmissible, modifié, contrefait, défectueux, imprimé en double exemplaire ou imprimé / produit par erreur. Les personnes non autorisées qui copient, vendent ou modifient des billets sont passibles de poursuites.

AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES :

Aucun reçu officiel pour fins d'impôt ne sera émis pour l'achat de billets de tirage, tel que prévu par l'Agence de revenu du Canada car le billet donne à l'acheteur une chance de gagner et n'est donc pas un don de bienfaisance.

Toutes les ventes de billets sont finales. Il n'y aura aucun remboursement émis à quiconque pour quelque raison que ce soit. Tous les billets achetés incluant les numéros de tirage sur ces billets respectifs qui font partie du tirage ne peuvent pas être remboursés, même si un acheteur de billets a fait une erreur dans la sélection du montant des billets qu'il souhaite acheter.

Si l'intégrité d'un tirage est compromise de quelque façon que ce soit, la RACJ sera avisée et consultée afin de voir la meilleure façon de procéder. Le Fond d'études du Drakkar de Baie-Comeau doit recevoir l'approbation de la RACJ avant d'annuler le tirage au sort et/ou de modifier les règles de tirage au sort.

Le Fond d'études du Drakkar de Baie-Comeau, le Club de hockey le Drakkar de Baie-Comeau, le Centre Henry-Leonard, et tout commanditaire et partenaire de ce programme de tirage l'administrent de bonne foi et dans l'intérêt supérieur du Fond d'études du Drakkar de Baie-Comeau. Aucun partenaire (ni employé ou représentant de tout partenaire) ne peut être tenu responsable en cas d'erreur, de mauvais fonctionnement du système ou en relation avec toutes décisions prises reliées à la gestion du programme.

RÈGLES DE PARTICIPATION AUX LOTERIES FOND D'ÉTUDES DU DRAKKAR DE BAIE-COMEAU

Les personnes gagnantes dégagent de toute responsabilité le Fond d'études du Drakkar de Baie-Comeau, ses agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage quelles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

Ce programme de tirage est assujéti à toutes les lois et à tous les réglemets fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Toute décision prise par les organisateurs est finale et sans appel.

LIBÉRATION DÉCLARATION PUBLIQUE

En participant à un tirage, les personnes gagnantes autorisent les organisateurs et leurs représentants à imprimer, publier ou utiliser, leur nom, image, photo, voix, ressemblance, et information biographique à toutes fins reliées au Fond d'études du Drakkar de Baie-Comeau et à ses activités incluant, mais sans s'y limiter, à des fins publicitaires et promotionnelles, et ce, sans contrepartie financière.

Pour contacter le Fonds d'études du Drakkar de Baie-Comeau :

TÉLÉPHONE : 418-750-7689

COURRIEL : francinegobeil@le-drakkar.com

ADRESSE POSTALE : Fonds d'études du Drakkar de Baie-Comeau

70, avenue Michel-Hémon

Baie-Comeau (Québec) G4Z 2A5